

Les espoirs de paix cependant ne sont pas fondés sur une diminution du danger mais plutôt sur l'accroissement du danger dont les perspectives sont si terrifiantes que les Russes eux-mêmes ne sont pas prêts à assumer les conséquences du déclenchement d'une telle guerre.

Le Canadiens, j'en suis sûr, sont prêts à acquitter les impôts qui sont réellement nécessaires à la défense de notre liberté. Toutefois, en dépit de toutes les protestations dont il a été saisi à la Chambre et en dehors, le Gouvernement persiste encore, non seulement à prélever des impôts extrêmement lourds, mais aussi à surtaxer la population bien au delà des limites réellement autorisées par le Parlement. Vendredi dernier, on annonçait que, compte tenu de certaines réductions, l'excédent à la fin du mois dernier s'élevait à \$287,932,000. Cela équivaut à un impôt en trop de près de \$20 pour chaque citoyen, homme, femme ou enfant, du Canada, c'est-à-dire un impôt en trop de \$100 pour une famille de cinq que le chef de famille doit acquitter en plus des autres lourds impôts qu'il est appelé à payer.

Le Gouvernement continue de présenter cet excédent comme s'il était le fruit d'une opération commerciale et dénotait en réalité une certaine compétence en affaires. Le surplus gagné par le producteur est certes un indice de compétence commerciale. L'excédent en cause ne provient cependant d'aucune production du genre. Il vient uniquement du gousset des contribuables. C'est, jusqu'au dernier cent, un impôt excessif qui vient s'ajouter aux impôts que la population trouve déjà beaucoup trop lourds. Rien ne sert de dire que les excédents de ce genre sont utilisés pour réduire la dette. Si le Gouvernement estime qu'il est bon de réduire la dette, il se doit, certes, de nous le dire et d'indiquer à la Chambre jusqu'où il se propose d'aller dans la voie de la réduction. Cependant, s'il n'a pas ce but à l'esprit, il ne peut pas délibérément surcharger d'impôts la population afin d'accumuler assez d'argent pour alléger le fardeau fiscal, si telle est, de fait, son intention.

Outre cette taxation excessive, nous supportons le lourd fardeau d'impôts que beaucoup de Canadiens ne jugent pas réellement nécessaires à l'administration du pays. Dès que quelqu'un formule cette critique, on lui demande immédiatement s'il veut réduire le budget de la défense ou rogner sur les services sociaux. Ce n'est là qu'une tentative spéicieuse et sans originalité pour détourner l'attention de la proposition positive qu'on a maintes et maintes fois formulée ici. Personne ne donne à entendre qu'on devrait réduire les services

[M. Drew.]

sociaux. Ces services sont maintenant intégrés à notre régime social et ont l'appui de tous les partis. C'est faire insulte au parlement du Canada et aux assemblées législatives de qui relèvent la plupart de ces domaines, et c'est dénaturer impudemment les faits que de prétendre que ces services sont l'œuvre d'un parti politique en particulier. Depuis que le Canada est devenu une nation, il y a quatre-vingt-cinq ans, les deux principaux partis qui ont dirigé le pays pendant un nombre presque égal d'années se sont tour à tour guidés sur l'évolution des idées en matière sociale et, avec l'appui du Parlement, ont donné suite aux vœux de la population. Aucun homme sensé n'a jamais donné à entendre qu'il faut revenir en arrière et renoncer aux progrès sociaux réalisés dans tous les pays démocratiques parvenus à peu près au même stade de leur évolution.

Il n'est ici de député, cependant, qui ne soit au courant de nombreux cas où il y aurait moyen d'économiser sans supprimer le moindre service social ni aucun autre des services essentiels qu'assure le gouvernement fédéral.

On soutiendra que nos obligations fixes sont si considérables que la possibilité d'économiser est limitée. L'argument ne tient nullement compte, cependant, de l'activité parallèle ou du chevauchement coûteux des services fédéraux et provinciaux. On aurait là l'occasion d'effectuer des économies fort considérables sans restreindre les services eux-mêmes. Il faut toujours se souvenir en effet que les prévisions budgétaires comprennent non seulement les services mais aussi les montants fort considérables que représente le coût des versements, et que les montants versés à titre d'intérêt sur des dettes ou à titre de services sociaux sont loin de constituer le montant global qu'on mentionne. C'est sur ces frais administratifs qu'on peut économiser en rajustant les responsabilités respectives des gouvernements fédéral et provinciaux, et en réorganisant ces services sur une base d'affaires, de façon à supprimer les retards administratifs et à économiser de forts montants d'argent.

On sait qu'à plusieurs reprises nous avons présenté une motion en vue d'instituer une enquête sur l'organisation des ministères, sous la direction d'une commission ou d'un comité de spécialistes, parmi lesquels on compterait des fonctionnaires extrêmement compétents en mesure d'accomplir un tel travail.

On a signalé qu'aux États-Unis, sous la direction de l'ex-président Hoover, une commission semblable a présenté des vœux dont la mise en œuvre entraînait une épargne de 5 milliards par an. Il n'était pas question de